



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 27

Séance du 1er octobre 2025

Nombre de Membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq

Et le premier octobre

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

25 septembre 2025

Présents

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
G. BARRIOL – M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE
V. LEVEQUE – S. REBUFFAT – R. BENEJEAN – M. DUMAS
S. LEBELLE – J. CHUECOS – M. SOLER – F. CHEILAN
A. RATTIER – A. JOUBERT

Objet de la délibération

75-2025

Création de postes / Modification
du tableau des emplois

Excusé(s) ayant donné pouvoir

A. VASAI à H. JAUBERT
F. BLARQUEZ à J. HAAS-FALANGA
S. AELVOET à J. CHUECOS
M. AUGIER à G. MOURGUES
N. LIGNY à S. LEBELLE
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
C. UHL à F. CHEILAN

Absent(s)

J. DELCOURT
P. CASTEAU

Steve LEBELLE a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Gilles MOURGUES

Considérant :

- Les dispositions du code général de la fonction publique et notamment des articles L. 313-1 à L. 313-4 qui prévoient la création d'emplois permanents pour répondre aux besoins permanents des collectivités territoriales.

- Le départ d'un agent de Police municipale dans le cadre d'une mutation le 1^{er} novembre 2025 qui nécessite la création d'un poste afin de pouvoir le remplacer dans les plus brefs délais pour garantir un service public de qualité et veiller à la sécurité sur le territoire communal.

- La Trésorerie, dans le cadre de ses demandes de pièces justificatives de la paie, souhaite qu'une délibération de création de poste soit réalisée pour le cadre d'emplois des agents territoriaux des écoles maternelles puisque la collectivité est dans l'incapacité de fournir une délibération créant le poste d'un agent en fonction de 1992.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal la création des postes ci-après :

NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET
1	Gardien-brigadier, brigadier ou brigadier-chef principal	Immédiate
1	Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps complet : - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 nd e cl - Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} cl	Immédiate

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois concernés,

Vu la délibération n°63-2025 du 16 juillet 2025 portant modification du tableau des emplois,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER la création des postes comme ci-dessus exposée,

Article 2 : D'AUTORISER le tableau des emplois, ci-annexé, en conséquence,

Article 3 : DE PRECISER que les crédits correspondants ont été ouverts au BP 2025

VOTE

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI
C. UHL

Contre :

Abstention :

Le Maire,
Gilles MOURGUES




Le Secrétaire de séance,
Steve LEBELLE



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID : 013-211300181-20251001-D752025-DE